

PRÉFET DU LOT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° E-2017- 127 en date du 10 mai 2017, la préfète du Lot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux de restauration immobilière de sept immeubles dans le secteur sauvegardé de Cahors (46).

Ce projet est conduit par TERRITOIRES (SEM19). Des informations techniques pourront être demandées auprès de Madame Laure REYGNER, chargée de l'opération, 23 rue Joffre à Cahors – Tél : 05 65 20 89 15 – Courriel : laure.reygner@territoires19.fr

Monsieur Guy CARLES a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par décision du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 28 mars 2017.

Du **29 mai au 27 juin 2017 inclus**, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Cahors au 73 boulevard Gambetta, où chacun pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations et propositions aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à l'annexe de la mairie précitée, au 23 rue Joffre à Cahors, pour recevoir les observations et propositions aux jours et heures suivants :

- **lundi 29 mai 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 7 juin 2017 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 17 juin 2017 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 27 juin 2017 de 14h00 à 17h00.**

Le dossier est également accessible en ligne sur le site Internet de la préfecture du Lot (www.lot.gouv.fr) et sur le site de la ville de Cahors (www.mairie-cahors.fr)

Un poste informatique sera mis à disposition du public à l'accueil du Grand Cahors au 72 rue du Président Wilson à Cahors aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra, en outre, consigner ses observations et propositions par voie électronique à ceenquetespubliques.dupt@mairie-cahors.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (DUPT), à la mairie de Cahors au 73 boulevard Gambetta–46000 CAHORS.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDT – unité des procédures – 127 quai Cavaignac – 46000 Cahors.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an en mairie de Cahors, à la DDT du Lot et sur le site de la préfecture du Lot (www.lot.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, le préfet statuera par arrêté préfectoral sur l'utilité publique de l'opération au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Le Directeur départemental
des territoires du Lot


Philippe GRAMMONT

Cahors, le 11 MAI 2017